

**Manifestation «Le Jour de la Nuit» -
Versement d'une subvention à l'Association «Plateforme Franc-Comtoise
d'Education à l'Environnement pour un Développement Durable»**

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur : La Ville de Besançon est de nouveau sollicitée pour participer à la manifestation «Le Jour de la Nuit».

«Le Jour de la Nuit» est une opération de sensibilisation à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé ainsi qu'une prise de conscience du problème de pollution lumineuse.

La première édition du Jour de la Nuit, organisée en pleine Année Mondiale de l'Astronomie, s'est déroulée le 24 octobre 2009. Près de 400 manifestations ont été organisées partout en France et des dizaines de villes, dont Besançon, ont éteint une partie de leur éclairage public, voire la totalité pour plusieurs communes.

A Besançon, des animations ont été proposées au grand public afin de le sensibiliser, de manière ludique, sur la faune nocturne et sur l'astronomie.

Cette seconde édition du «Jour de la Nuit», labellisée dans le cadre de l'Année Internationale de la Biodiversité, se déroulera le samedi 30 octobre prochain, jour du changement d'heure.

La Ville de Besançon a répondu favorablement à cette sollicitation et elle figure parmi les villes qui participent à cet événement, soutenue par ailleurs par l'Association des Maires de France.

Cette année encore, de nombreuses animations seront proposées au public, particulièrement autour de la faune vivant dans les zones urbaines et des perturbations qu'elle subit par la pollution lumineuse.

Cette opération permettra également de porter un message fort sur les économies d'énergie, notamment celles engagées par la ville sur l'éclairage public.

Plusieurs bâtiments et monuments de la Ville dont la Citadelle seront éteints.

Les animations seront proposées par les associations de la Maison Régionale de l'Environnement de Franche-Comté. Elles débiteront par une «balade nocturne» depuis la Citadelle, puis se dérouleront à partir de 20 h 30 sur le site du parc de la Gare d'Eau en accord avec le Conseil Général du Doubs.

Il est proposé de subventionner l'Association «Plateforme Franc-Comtoise d'Education à l'Environnement pour un Développement Durable» (association chef de file) à hauteur de 1 500 € pour l'organisation de ces animations.

En cas d'accord, la somme de 1 500 € sera prélevée au chapitre 65.830/6574 CS 10003 qu'il conviendra d'abonder, lors de la décision modificative n° 2 de l'exercice 2010, par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 011.830/6042 CS 10003.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité :

- à approuver le versement d'une subvention de 1 500 € à l'Association «Plateforme Franc-Comtoise d'Education à l'Environnement pour un Développement Durable»,

- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 8 octobre 2010.